

Les écoles de Brignogan à l'aube du 20^e siècle

L'histoire des écoles de Brignogan, à l'aube du 20^e siècle, est intimement liée à celle de mes arrière grands-parents, Maurice et Étienne Rannou. Instituteurs, ils sont nommés à Plounéour-Trez en janvier 1891. Maurice obtient la direction de l'école du hameau de Brignogan et Étienne prend en charge la classe de filles. Il a 23 ans, elle en a 33. Ils occuperont ces postes jusqu'à leurs retraites.

Les documents présentés sont issus des dossiers des archives départementales du Finistère¹.

La maison d'école de Brignogan – Avant 1885

En 1872, une école mixte est créée à Brignogan *sur décision du Ministère de l'Instruction Publique, à la demande du Conseil Départemental²*. La « Maison d'École » est louée (300 francs pour l'année 1882) par la commune de Plounéour-Trez qui refuse de contribuer aux frais d'entretien et à la fourniture de mobilier au motif de l'insuffisance des ressources communales (il y a déjà deux écoles publiques - garçons et filles - au bourg de Plounéour-Trez). Finalement, en octobre 1881, le conseil municipal refuse de renouveler le bail de la Maison d'École de Brignogan.

L'inspecteur primaire intervient et négocie un nouveau bail de 2 ans avec le propriétaire du local. Il évoque, dans son rapport du 14 décembre 1882, des conditions matérielles des plus précaires... un véritable « *taudis* » attenant à une auberge³, bas de plafond (35 m² et 2,60 m de hauteur) et mal éclairé, où les enfants (15 garçons et 48 filles) sont « *véritablement parqués* ». «*.../... On s'étonne qu'on puisse rester enfermé dans un pareil bouge. La cour est celle de l'hôtel et on ne peut y laisser aller les enfants à cause des charrettes et des chevaux qui y entrent ou en sortent presque continuellement* »

La troisième République et les écoles de hameau

En rendant l'école primaire laïque, gratuite et obligatoire les **lois de Jules Ferry de 1881-1882**, votées au début de la III^e République, intensifient l'effort de scolarisation tout en contrant l'influence de l'Église. Le fonds de dotation de la Caisse des lycées, collèges et écoles primaires est largement abondé...

La loi du **20 mars 1883** (art. 8) impose aux communes l'obligation de pourvoir à l'établissement de *maisons d'école* non seulement *au chef-lieu de la commune, mais encore dans les hameaux* ou centres de population *éloignés dudit chef-lieu ou distants les uns des autres de 3 kilomètres* et réunissant un *effectif d'au moins 20 enfants d'âge scolaire*.

Trente mille maisons d'école sont ainsi construites ou rénovées donnant lieu, de juin 1878 au 20 juin 1885 à 448 millions de dépenses. À partir de 1885, Les difficultés financières et la conviction que tout ce qui était urgent est ou sera fait amènent le Parlement à refermer un peu la vanne des crédits. Dès lors, le rythme de construction sera ralenti.⁴

Dans le Finistère, l'arrondissement de Quimperlé a été choisi comme terrain d'essai dès 1880 (*16 écoles y sont construites avant la fin 1884*). Au total, ce sont 67 écoles de hameau qui seront construites dans le département, pour un budget global de 1 172 000 francs.

Dans de nombreuses communes dont Plounéour-Trez (école de *Brignogan*) ou Guissény (*Brandaouez*), les réticences sont nombreuses (influence du clergé, rivalités locales, freins financiers des communes...) comme l'évoque le préfet du Finistère : « *... J'offre aux municipalités de prendre la totalité de la dépense à la charge de l'État, dociles aux conseils du clergé elles refusent mes offres. À cette attitude exceptionnelle, il me paraît que le devoir de l'Administration est de répondre par une procédure exceptionnelle⁵ tout en restant légale* ».

1 Sources (Archives départementales du Finistère – Archives familiales)

2 Avis favorable du Sous-Préfet de l'arrondissement de Brest, 5 décembre 1882 – Archives Départementales du Finistère

3 Voir archives communales de Plounéour-Trez (archives de Brest) pour identifier le propriétaire du local...

4 <http://www.le-temps-des-instituteurs.fr/doc-l27ecole.html>

5 Les subventions départementales dépasseront les seuils prévus initialement dans la loi.

1882 à 1886 – La création de l'école mixte de Brignogan

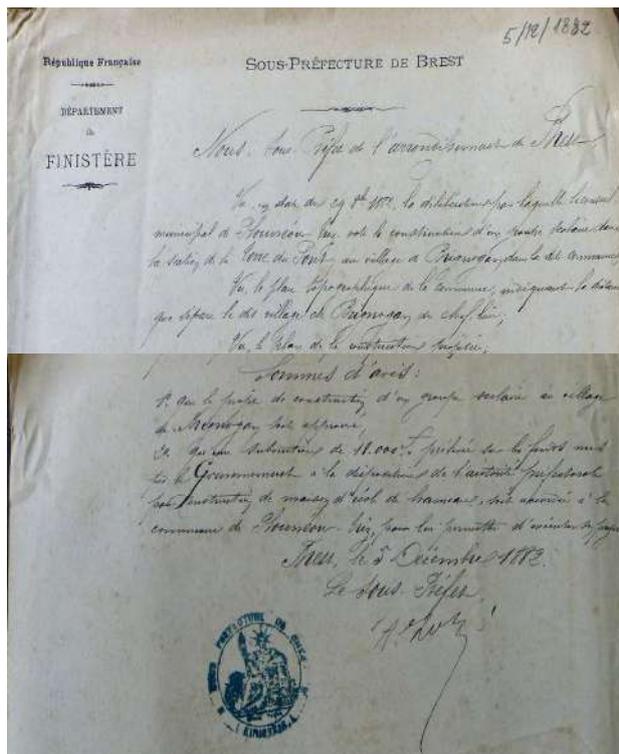
Un avis favorable à la création d'un groupe scolaire au hameau de Brignogan est prise en sous-préfecture de Brest le 5 décembre 1882. Une subvention de 18 000 francs couvrant le devis de construction est allouée à ce projet .

Les plans (voir en annexe) sont établis par A. Le Dault, architecte, conformément aux prescriptions ministérielles. Ils prévoient deux écoles distinctes (à cette époque, on recense 98 enfants de 6 à 13 ans, dont 54 filles, dans le hameau de Brignogan) séparées par une habitation pour l'instituteur et l'institutrice.

Les deux écoles à une classe, indépendantes, sont prévues pour accueillir 56 garçons et 56 filles.

Le devis de la construction s'élève à 18.027,82 francs auxquels il conviendra d'ajouter le prix du terrain.

Le Préfet du Finistère évoque dès décembre 1882 la nécessité qu'il y aura à combler un déficit (évalué à 672 francs), compte tenu du refus de la municipalité de Plounéour-Trez à concourir à la construction de la double maison d'école pour n'importe quelle somme.



Le choix de l'emplacement de l'école de Brignogan-Plages

L'emplacement prévu initialement semble avoir été en arrière du Garo, en fond de baie, sur un terrain des domaines... mais, la mer s'élevant parfois jusqu'à l'emplacement prévu, il est envisagé par certains la nécessité qu'il y aurait à construire une digue. Au cours de l'enquête de *commodo et incommodo*, certains craignent également que les allées et venues des baigneurs et baigneuses, en petites tenues, perturbent les jeunes élèves ! Ce à quoi l'inspecteur d'académie , dans son courrier du 5 août 1883 adressé au Préfet du Finistère, répond qu'il faut avoir l'imagination singulièrement fourvoyée pour croire que des enfants qui assistent chaque jour l'hiver à la pêche du goémon, l'été aux exercices des baigneurs seront exposés à perdre leur innocence par ce qu'ils pourront voir les soirs d'école.

Finalement, l'implantation actuelle sera choisie.



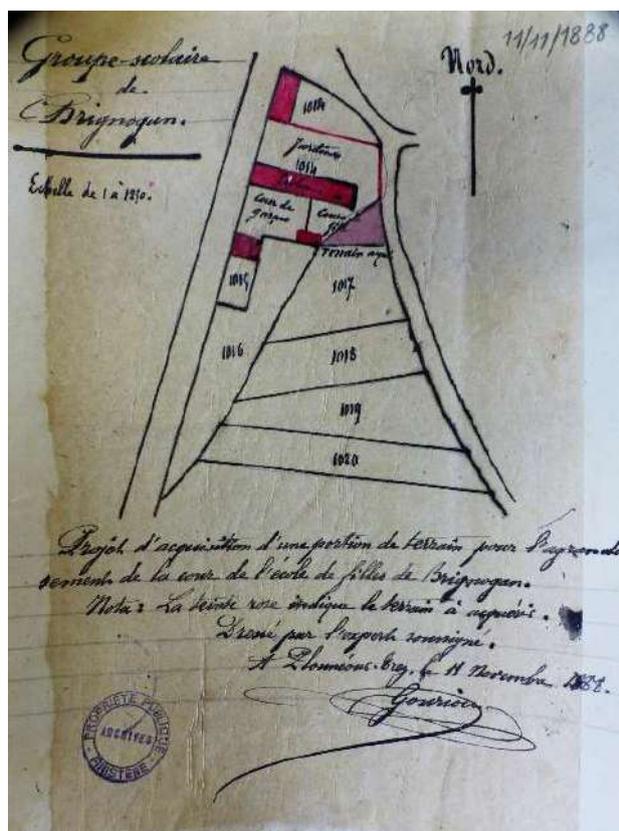
L'acquisition du terrain (10 ares et 83 ca, à Parc Creac'h – section C1014) est conclue le 17 mai 1884 entre Mme Marie-Françoise Prémel-Cabic, veuve de Jean-Marie Cabon, demeurant à Kerbreslaouen et le maire de Plounéour-Trez (M Allain Falhun) pour un prix de 2 500 francs devant être financés par la subvention reçue de l'État.

Les travaux de construction de l'école de hameau de Brignogan seront réalisés par l'entreprise Herry et réceptionnés le 12 juillet 1885 par le maire M Falhun et l'inspecteur primaire de Landerneau.

Dès 1885, il est prévu de construire dans la cour de l'école un puits auquel auront accès les habitants du hameau de Brignogan ; la dépense devant être inscrite au budget 1886 de la commune.

Fin 1888, une parcelle supplémentaire sera acquise afin d'agrandir la cour des filles (*en rose sur le plan ci-contre*).

Un mur sera également construit pour séparer la cour des garçons et celle des filles.



Implantation du groupe scolaire de Brignogan – 1888

Maurice Rannou et Étienne Potin s'installent à Brignogan

Par arrêté du 10 janvier 1891. Maurice Rannou jeune instituteur adjoint à La-Roche-Maurice est nommé à la direction de l'école de Brignogan ; son épouse, Étienne Potin, prend en charge la classe de filles. Ils remplacent M et Mme Retourné, nommés à l'école de Commana.

Le couple d'instituteurs occupe la partie centrale de la maison d'école, située entre les deux classes (celle des garçons côté *avenue du Général de Gaulle*, les filles côté rue des écoles). Ils s'assurent de l'entretien des locaux et du jardin.

Dans les années 1890, les effectifs inscrits à l'école avoisineront les 130 élèves (70 garçons – 60 filles). Dans ses rapports d'inspection, l'instituteur note la difficulté de maintenir les élèves présents alors que, dès le printemps, les travaux champêtres et la coupe du varech les retiennent à l'extérieur.

En 1898, réagissant aux défaillances de la commune, l'instituteur Rannou note les besoins sérieux d'entretien de l'école par la commune⁶ (*une espagnolette de la classe des garçons cassée depuis plus de 6 ans ; les portes des cours et jardins, les murs ne sont pas réparés...*). Il a déjà, dès l'été 1897, demandé une mutation vers une école de bourg, pour lui-même et son épouse.

Maurice Rannou – instituteur à Brignogan



⁶ Rapport d'inspection de Maurice Rannou (Avril 1898) – Archives Départementales du Finistère

Les effectifs de l'école de Brignogan en forte hausse

Les effectifs de l'école de hameau de Brignogan connaissent une réelle croissance et, au tournant du 20^e siècle, le besoin d'une nouvelle école émerge rapidement.

Dès le 20 janvier 1901, la **délégation cantonale de Lesneven** rappelle la nécessité de la création d'une école des filles à Brignogan. Dans leur rapport, les membres chargés de la surveillance des écoles de Plounéour-Trez (MM Nicol et Nardon) observent :

Délégation cantonale de Lesneven

(extrait du procès-verbal de la séance du 20/01/1901)

.../...

École des garçons (Brignogan) Instituteur M Rannou, nombre d'élèves (une classe seulement) 88 élèves

L'école est trop chargée pour un seul maître et il serait à désirer qu'il y ait un adjoint; même observation pour l'école des filles (Mme Rannou Institutrice) une seule classe 80 élèves.

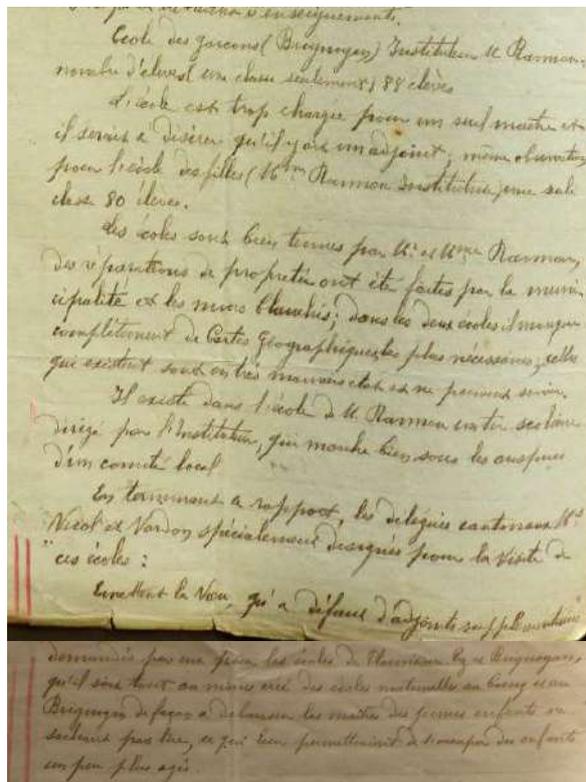
Les écoles sont bien tenues par Mr et Mme Rannou, des réparations de propreté ont été faites par la municipalité et les murs blanchis; dans les deux écoles il manque complètement de cartes géographiques, les plus nécessaires; celles qui existent sont en très mauvais état et ne peuvent servir.

Il existe dans l'école de M Rannou un tir scolaire dirigé par l'instituteur, qui marche bien, sous les auspices d'un comité local.

En terminant ce rapport, les délégués cantonaux Ms Nicol et Vardon spécialement désignés pour la visite de ces écoles :

Émettent le vœu, qu'à défaut d'adjoints supplémentaires demandés par eux pour les écoles de Plounéour-Trez et Brignogan qu'il soit tout au moins créé des écoles maternelles au bourg et à Brignogan de façon à débarrasser les maîtres des jeunes enfants ne sachant pas lire, ce qui leur permettrait de s'occuper des enfants un peu plus âgés.

.../...



De son côté, l'**instituteur multiplie les courriers** au Préfet comme à l'inspection d'académie. Il centre principalement ses attentes sur l'agrandissement de l'école et la création de postes d'adjoints.

Le constat sur l'encombrement des classes (« ...Chaque salle de classe ne mesure que 7,80m sur 6,80m et compte actuellement, celle de Mme Rannou 87 filles et la mienne 97 garçons inscrits ») est édifiant. Il regrette le manque d'engagement de la municipalité (« Je pensais que notre maire allait bientôt porter remède à ce fâcheux état. Il n'en est rien malheureusement car il n'a en vue, pour le moment, je crois, que l'achèvement des chemins vicinaux. Cependant l'intérêt des écoles devrait être, selon moi, aussi précieux. »); il réclame d'obtenir les mêmes avantages que les écoles du bourg (« Malgré une concurrence inégale, puisque nos collègues du bourg ont un adjoint et une adjointe, notre population scolaire a augmenté considérablement, sans propagande de notre part. Tout fait prévoir que le nombre de nos élèves dépassera celui des écoles voisines quand nous auront les mêmes facilités d'instruire nos enfants. C'est que notre hameau est plus central et que, par notre long séjour dans ce poste, nous avons acquis la confiance des familles. »)... Enfin, on comprend à la conclusion du courrier que les rapports entre Maurice Rannou et la municipalité sont tendus (« Je vous serais bien obligé de ne point donner à notre maire connaissance de la présente requête, car elle ne serait peut-être pas de son goût. »⁷).

Dès le 3 janvier 1902, le Préfet enjoint la municipalité de prendre les mesures permettant d'assurer la bonne marche du service scolaire à Brignogan.

⁷ Lettre de Maurice Rannou au Préfet du Finistère, le 30 novembre 1901.

Le temps des décisions

Le Préfet du Finistère écrit (janvier 1902) au Maire de Plounéour-Trez reprenant les attentes des instituteurs et lui suggère d'agrandir les classes et de recruter des adjoints.

Face à l'immobilisme de la municipalité de Plounéour-Trez, le Préfet charge⁸ le Sous-Préfet de Brest d'intervenir afin de nommer des instituteurs adjoints (*l'inviter « à demander à son conseil municipal le vote de la création d'un emploi d'adjoint ou d'adjointe pour chacune des quatre écoles de la commune »*) et de prévoir la création d'une seconde école à Brignogan (*« On ne peut apporter d'amélioration qu'en construisant une nouvelle classe pour chaque école, ou bien, en consacrant les locaux actuels à l'une des écoles avec construction d'une école à deux classes. »*).

En réponse au **refus du conseil municipal** (le 4 janvier 1904), le Préfet prend (le 21 mai 1904) un arrêté de mise en demeure de la municipalité de recruter 4 adjoints (*1 pour chaque école du bourg et de Brignogan*), de choisir le terrain et l'architecte en vue de la construction de l'école de filles Brignogan et d'organiser l'agrandissement de l'école de filles au bourg.

Il faut attendre 1905 pour que la municipalité adopte enfin le projet de création de la nouvelle école (*6 juin 1905* : le conseil municipal donne délégation au maire pour l'achat du terrain à 3 francs le m² ; *30 novembre 1905* vote d'un emprunt de 26 935,42 francs pour financement projet école de filles).

En réponse à l'**enquête ministérielle de mars 1906**, l'inspecteur de l'enseignement primaire rappelle les éléments qui justifient la création de l'école des filles à Brignogan :

la population (1500 habitants sur la section de Brignogan) *croissante à cause de la station balnéaire et de la tête de ligne de chemin de fer* (le tronçon de la gare de Plounéour-Trez à Brignogan a été inauguré en août 1901)

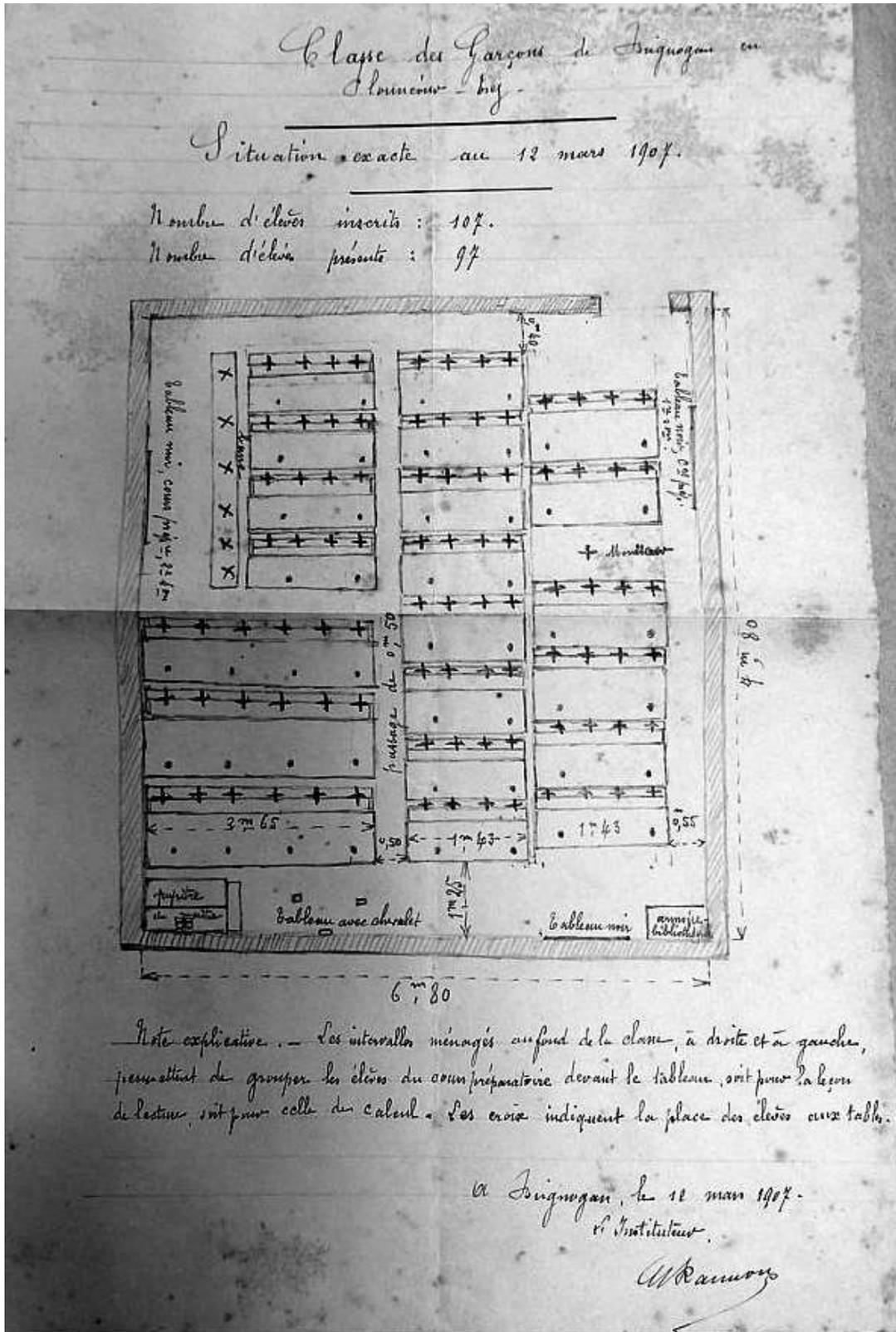
l'augmentation du nombre d'élèves dans les classes actuelles (102 garçons et 86 filles), sachant que la section de Brignogan compte 122 filles en âge de fréquenter l'école.

La Dépêche de Brest - 12/08/1901



La décision ministérielle approuvant le projet de construction de l'école de filles de Brignogan est prise en Avril 1907.

8 Note du 2 février 1903.



Note explicative. — Les intervalles ménagés au fond de la classe, à droite et à gauche, permettent de grouper les élèves du coin préparatoire devant le tableau, soit pour la leçon de lecture, soit pour celle de calcul. Les croix indiquent la place des élèves aux tables.

*à Saignogon, le 12 mars 1907.
l'Instituteur.*

M. Rannou

Les postes d'adjoints et d'adjointes sont créés.

Quimper, le 4 mai 1907

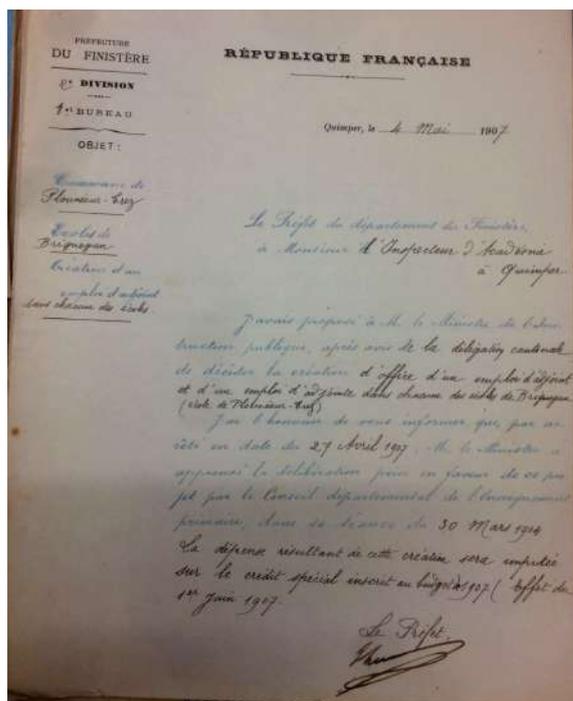
Le Préfet du département du Finistère
à Monsieur l'Inspecteur d'Académie à Quimper

J'avais proposé à M le Ministre de l'Instruction publique, après avis de la délégation cantonale de décider la création d'office d'un emploi d'adjoint et d'un emploi d'adjointe dans chacune des écoles de Brignogan (école de Plounéour-Trez)

J'ai l'honneur de vous informer que, par arrêté en date du 27 avril 1907, M le Ministre a approuvé la délibération prise en faveur de ce projet par le Conseil départemental de l'Enseignement primaire, dans sa séance du 30 mars 1904.

La dépense résultant de cette création sera imputée sur le crédit spécial inscrit au budget de 1907 (Effet du 1^{er} juin 1907).

Le Préfet



La Dépêche de Brest - 26/04/1907

Constructions scolaires. — A la demande de M. le préfet, le ministre de l'Instruction publique a subventionné les projets suivants :
Agrandissement de l'école des filles, au bourg de Plounéour-Trez, 1.690 francs ; construction d'une école de filles à **Brignogan**, 6.085 francs.

La Dépêche de Brest - 17/04/1907

Nominations
Mlle Pichon, institutrice à Kerlouan, est nommée à Saint-Thois.
Mlle Bescond, adjointe à Poullan, remplace Mlle Pichon à Kerlouan.
M. Laurent et Mlle Hamon, suppléants auxiliaires, sont provisoirement délégués aux écoles du hameau de **Brignogan**.

Brignogan
Constructions scolaires. — A la demande de M. le préfet, M. le ministre de l'Instruction publique a subventionné les projets suivants : 1^o Agrandissement de l'école des filles au bourg de Plounéour-Trez, 1.690 fr. ; 2^o construction d'une école de filles à deux classes à **Brignogan**, 6.085 fr.
On remarquera l'urgence de ces nouvelles constructions, et particulièrement de cette dernière, le groupe scolaire actuel, qui ne compte que deux classes, a un effectif de 92 filles et 115 garçons.

La Dépêche de Brest - 27/04/1907

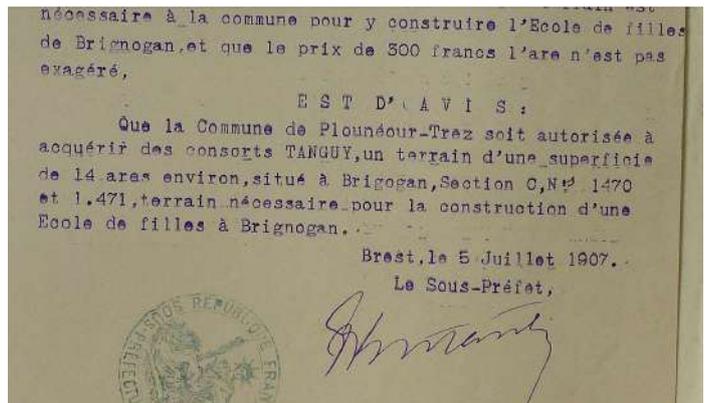
Une cloison divisant la classe des garçons en deux est construite au cours de l'année 1908⁹. Maurice Rannou fait le constat suivant en juin 1908¹⁰ :
« ... écoles de Brignogan qui comptent 85 filles pour deux classes non séparées et une surface de 53 m² et 116 garçons pour la même étendue. »

9 Délibération du Conseil municipal de Plounéour-Trez du 28 mai 1908

10 Lettre de Maurice Rannou à l'Inspecteur d'Académie

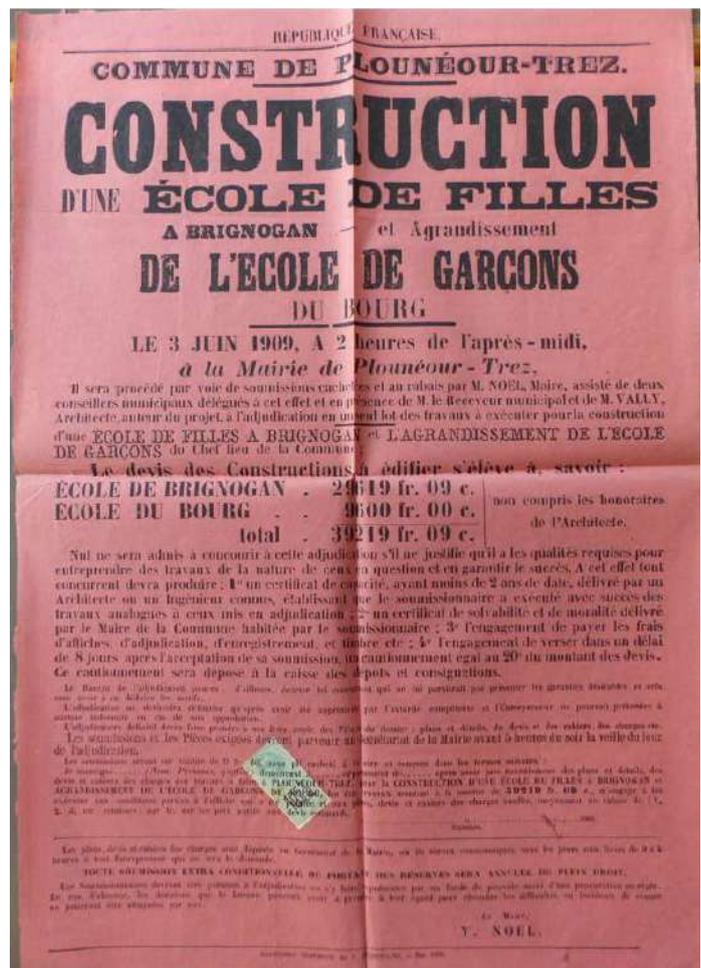
Si le choix de l'emplacement de la nouvelle école de filles est rapidement résolu, l'acquisition du terrain auprès de Mme Vve Tanguy prend du temps. En effet, des difficultés juridiques liées à la présence de mineurs parmi les propriétaires apparaissent rendant nécessaire la déclaration du projet d'utilité publique¹¹.

Le projet de construction d'une école de filles à Brignogan vient en concurrence avec l'agrandissement des écoles du bourg... Les travaux à l'école des filles du bourg sont mis en adjudication dès 1908.



L'instituteur, Maurice Rannou, multiplie alors les courriers à la Délégation Cantonale (25 mars 1908), puis à l'inspecteur d'académie (17 juin et 6 décembre 1908) afin qu'ils interviennent auprès de préfet.

Finalement, l'adjudication des travaux sera organisée en juin 1909 (conjointement à l'agrandissement de l'école des garçons du bourg) pour un montant de 29 619 francs financés pour partie par des subventions gouvernementales et par un emprunt sur trente ans auprès de la Caisse Nationales des Retraites pour la Vieillesse.



11 Conseil municipal de Plounéour-Trez du 6 décembre 1907

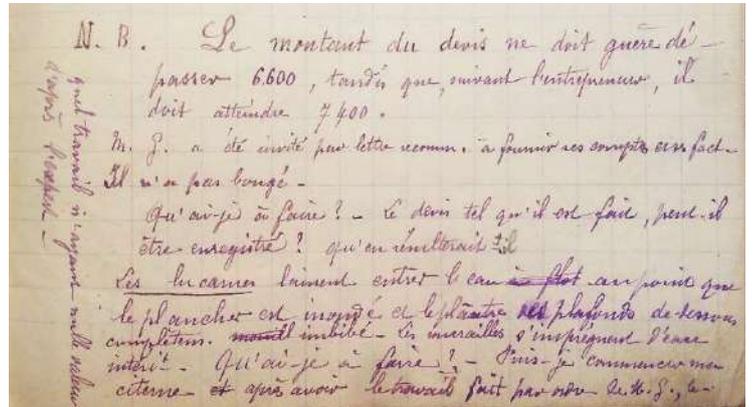
Les instituteurs s'installent au Garo

Le 24 février 1903, Maurice et Étienne ont fait l'acquisition auprès de Madame Louise Marie Noëlie Salaün-Penquer, veuve Demarle, de la partie Ouest d'un champ situé au Garo, loué aux consorts Thomas. Le terrain de 722 m² a une façade de 12 mètres sur la plage dont il est séparé par la route départementale. Le prix fixé est de 774 francs.

Ils y font construire la « villa Ker-an-Trez » par Monsieur GRIGNOU, entrepreneur à Kerlouan, qui s'engage à la livrer pour la fin juin 1903. Maurice note que le devis initial est surestimé de 1275,37 francs !

Après quelques malversations remarquées et signalées, des délais dépassés, le jugement arbitral de l'architecte Vally du 7 juillet 1904 fixe le prix à payer à 6640,86 francs...

Maurice ne peut qu'être soulagé, après bien des interrogations sur la conduite à tenir !



Extrait du cahier d'école tenu par Maurice Rannou
Les interrogations de Maurice quant à la conduite à tenir vis-à-vis du constructeur...

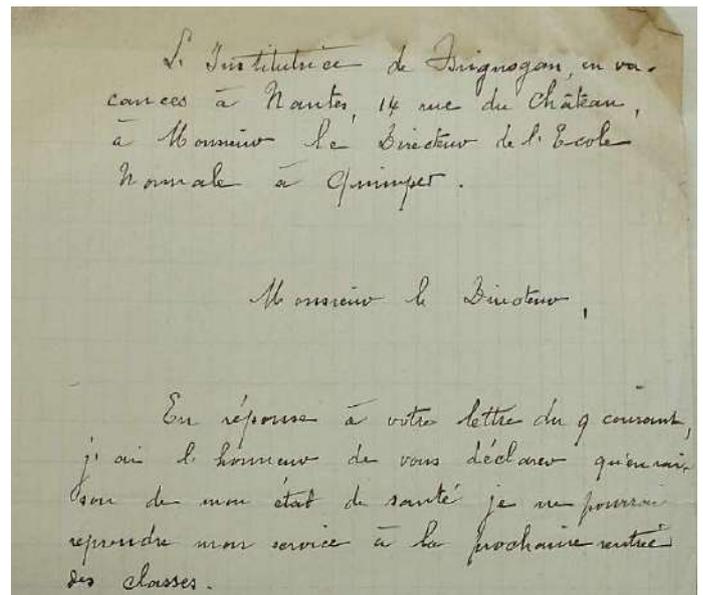
Les instituteurs quittent la maison d'école et s'installent avec leur fils, Joseph, et la sœur de MAURICE à Ker-an-Trez. En 1909, Joseph commence ses études à la faculté de médecine de Nantes et ses parents y passent une partie de l'été...

c'est de Nantes qu'Étienne contacte le Directeur de l'École Normale de Quimper pour lui demander de lui accorder un congé allant jusqu'à la date de sa mise à la retraite (fin octobre 1909).

Quant à Maurice, il dirigera l'école des garçons jusqu'en juin 1922.

Deux années de rang, la maison du Garo sera proposée en location d'été.

Extrait du courrier d'Étienne - 13 septembre 1909
Demande de congé ; rentrée 1909



La Dépêche de Brest - 3 août 1910
Ker-an-Trez en location saisonnière.



La Dépêche de Brest - mardi 16 novembre 1909
Joseph Rannou, lauréat du PCN - Faculté de médecine de Nantes



Villa Ker-an-Trez (vers 1905, sur la dune du Garo - archives familiales)



Les instituteurs devant leur classe

Évolution des effectifs de l'école de Brignogan (d'après les rapports d'inspection de Maurice et Étienne¹²)

Effectifs	02/1891		04/1892		06/1893		03/1894		05/1895		03/1897		04/1898		03/1900		06/1902		03/1907		05/1909		06/1911 ¹³		11/1912		04/1921	
	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G ¹⁴	F	G	F	G	F	G	F
Inscrits	64	-	64	61	63	57	68	80	72	62	71	72	76	71	85	78	99	87	107	-	62	-	125	-	82	-	69	-
Présents	53	-	31	23 ¹⁵	47	49	57	67	55	45	67	68	64	67	59	52	61	53	97	-	48	-	97	-	77	-	63	-

L'exploitation des rapports d'inspection de Maurice et Étienne Rannou nous renseigne sur les conditions dans lesquelles se déroule l'enseignement primaire et sur son contenu au début du 20^{ème} siècle. Ils nous informent également sur certains traits de caractère des instituteurs, tels que les perçoit l'inspecteur.

1. Les conditions d'enseignement

Au manque de place, s'ajoutent l'insuffisance d'entretien - notée à plusieurs reprises dans les rapports d'inspection de la période par les instituteurs qui sont responsables de la tenue générale des installations : salles de classe (rapport 1898 : *classe propre et aérée suffisamment*), jardin, cour (1893 : *3 cabinets d'aisance en état passable* - 1898 : *cour et privés en état convenable de propreté*), etc.) ainsi que les équipements pédagogiques (manque de cartes murales, de livres en bibliothèque en particulier).

L'absentéisme est un problème majeur auquel se trouvent confrontés les instituteurs. Beaucoup d'élèves sont absent-e-s dès le printemps occupé-e-s par les travaux champêtres et la coupe du varech. Cela explique en partie que *peu d'enfants vont au cours moyen et beaucoup quittent l'école avant 13 ans*. En 1894, sur *16 garçons en cours moyen, 3 seulement auront le certificat d'études primaires*¹⁶. Aussi les instituteurs mettent-ils des stratégies pour développer l'assiduité des élèves. Des récompenses et des prix sont distribués aux plus assidus, financés par la caisse d'école¹⁷ ou par les dons réalisés régulièrement par « *les baigneurs* »¹⁸.

¹² Source : Archives départementales de Finistère

¹³ Les effectifs des deux classes de garçons (1911, 1912 et 1921)

¹⁴ La seule classe de Maurice Rannou

¹⁵ Beaucoup d'enfants sont alors en préparation de 1^{ère} communion (rapport d'inspection)

¹⁶ Rapport d'inspection Maurice Rannou – mars 1897

¹⁷ Les caisses d'écoles réformées par la loi de 1867 sont créées par les conseil municipaux afin d'encourager la fréquentation des établissements en finançant les récompenses aux assidus et des secours aux indigents (livres, fournitures, vêtements, chaussures). Les fonds utilisés proviennent des subventions municipales, de legs, dons -les Baigneurs à Brignogan – du produit de fêtes de bienfaisance, de quêtes (ce sera le cas particulièrement pendant la guerre de 14-18).

¹⁸ L'hôtel des Bains ? (NDA)...

Enfin, l'école est située au cœur du bourg de Brignogan et l'inspecteur regrettera, dans son rapport d'inspection d'avril 1921, *un environnement bruyant* du fait de *la tenue fréquente de noces à l'hôtel, voisin, de Monsieur de Penanros, délégué cantonal* ! De plus, Brignogan est un lieu de foires aux chevaux qui se déroulent à la porte de l'école toutes les semaines et la cavalerie y trouve de jeunes chevaux pour la remonte.

La Dépêche de Brest - 27/06/1910

Marché aux chevaux à Brignogan – La remonte de la cavalerie



La Dépêche de Brest - 3/04/1911

Le marché de jeunes chevaux de Brignogan



2. Le contenu de l'enseignement

Il ne s'agit pas ici de faire l'état des programmes officiels en vigueur entre 1890 et 1920... mais de mettre le focus sur les quelques leçons observées et rapportées par les différents inspecteurs ayant visité Maurice et Étienne. Elles sont largement influencées par le contexte historique et politique de l'époque.

En mars 1894, Maurice donne une leçon de **géographie** sur **les bassins houillers de la France**. L'inspecteur apprécie sa méthode qui *s'adresse à l'intelligence et non exclusivement à la mémoire...* la même année, il reproche à Étienne de *suivre servilement le livre et de s'adresser considérablement à la mémoire* !

À propos d'une leçon¹⁹ sur **les colonies** l'inspecteur conseille : *pour intéresser les élèves, pour qu'ils se rendent compte de la situation des colonies sur le globe, leur faire effectuer des voyages par la pensée en partant de leur pays natal ou de Brest... leur montrer l'utilité des colonies.*

Une autre leçon²⁰, en **sciences**, est consacrée à **l'eau** (2^{ème} séance) : *questions sur la dernière leçon (propriétés générales) puis exposé sur l'eau potables, les conditions... Le maître a de l'eau claire et de l'eau troublée ; il fait voir, explique, interroge... Résumé oral puis deux questions écrites.* L'inspecteur développe son analyse ainsi : *leçon méthodique comme division et développement mais incomplète - il ne suffit pas de voir le plus ou moins de limpidité de l'eau pour juger si elle est potable, mais c'est quelque chose de l'avoir montrée ! quelques notions plus élevées à donner dans ce cours, microbes ? infiltrations ?*

Afin d'éduquer les élèves d'origine rurale et de les sensibiliser aux techniques nouvelles, une place particulière est faite à l'école primaire aux **enseignements agricoles et horticoles**. Ceux-ci sont observés régulièrement par les inspecteurs. Le *jardin étant mal exposé (au nord)* cet enseignement est donné *théoriquement à l'aide de quelques expériences faciles jusqu'au printemps puis quelques travaux sont menés au jardin à la belle saison*²¹. Dans la cour, on installe *des parterres où les élèves sèment et plantent eux-mêmes*²². L'inspecteur remarque même *la création d'une petite pépinière*. Cela permettra pendant la guerre de 14-18 de contribuer, par exemple, au « paquet du prisonnier », organisé par La Dépêche de Brest.

19 Maurice, inspection de juin 1909

20 Maurice, inspection de novembre 1912

21 Étienne, Maurice, rapports avril 1898

22 Maurice, inspection de mars 1900

NOS SOUSCRIPTIONS	
« Le Paquet du Prisonnier »	
Souscriptions remises au comité (28, rue du Château) ou au docteur Caradeo (14, cours d'Ajot) :	
Mme Berger	40 fr. ..
Mme O. P.	100 ..
Mme Herpe	10 ..
Maison Novelty	20 ..
Ecole des garçons de Brignogan (vente des pommes de terre cultivées par l'instituteur et ses grands élèves)	50 ..
Sommes recueillies par le trésorier des Invalides de la marine: Brest, 1 fr. 10 ; L'Hôpital-Camfrout, 31 fr. 05 ; Plougastel-Daoulas, 46 fr. 20. Total.....	
	78 35
Total.....	298 fr. 35

Une leçon plus théorique est donnée sur les **labours**²³ – utilité et raisons des opérations effectuées : *monsieur Rannou explique, fait un croquis au tableau ; un résumé est copié*. Les observations suivantes sont notées sur le rapport : *leçon bonne quant aux éléments enseignés ; le maître parle un peu de façon décousue et en s'adressant aux uns ou aux autres ; faites un exposé bien méthodique, bien clair, s'adressant à tous*.

Bien sûr, l'apprentissage de **la langue française** et de **la pratique orale** est l'une des tâches centrales des instituteurs. En **lecture**, l'inspecteur veille à la méthodologie (*expliquer avant de faire lire*²⁴), à la diction (*la diction en lecture est bonne*²⁵...). En règle générale, les élèves savent bien lire (... *sauf 5 garçons du cours préparatoire qui n'ont pas suivi régulièrement l'école* ²²), mais *le ton local est un peu monotone et dur ; il faut essayer de le rendre plus expressif*²⁶... Encore, *le choix des textes doit-il être judicieux, laissant de côté les auteurs de second ou de... dixième ordre (Durand ! par exemple)*²⁷... *des textes ayant une valeur littéraire* ²⁴... Malheureusement... Si les élèves participent volontiers, *les phrases sont souvent insuffisantes*. Et d'encourager l'instituteur à *les encourager à répondre par phrases ou propositions complètes et à combattre l'accent et l'articulation locales : « la pluie vient des nuages », disent les élèves* ²⁴.

L'orthographe est régulièrement observée par l'inspecteur. Quand, en mars 1900, Étienne propose *une dictée sur les mots usuels se rapportant aux vêtements, les élèves font trop de fautes parce que ces exercices ne sont pas convenablement préparés*...

L'école ayant peu de moyens, Maurice *recueille quelques francs avec lesquels il achète des appareils pour les leçons de **gymnastique** (trapèze, anneaux, etc.)* ²⁸

Jusqu'au début des années 1900 les inspecteurs sont attentifs à la mise en pratique de l'instruction **morale et civique** par les jeunes élèves. Les instituteurs surveillent les récréations, la bonne tenue et la politesse des enfants, les encouragent à faire le bien. L'école est également le lieu où s'apprend le respect des règles élémentaires d'**hygiène**. C'est ainsi que l'inspecteur relève en 1898 que *sur le port des cheveux il y a des préjugés difficiles à déraciner ; beaucoup prétendent qu'il faut laisser les cheveux longs aux enfants atteints de la gourme* ²⁹. Cependant, *la plupart des enfants ont les cheveux courts, la figure, les oreilles, les mains bien lavées ; les vêtements sont propres aussi ! Parfois, les élèves sont pieds nus en classe* ²¹!

23 Maurice, inspection de juin 1911

24 Maurice, inspection de mars 1897

25 Étienne, inspection de mars 1900

26 Maurice, inspection de novembre 1912

27 Maurice, inspection d'avril 1921

28 Maurice, inspection de mars 1894

29 Affections de la peau du visage chez les enfants mal soignés...

3. Maurice et Étienne, les instituteurs face à leurs élèves

Quelques remarques des inspecteurs, au fil de leurs rapports d'inspection, nous informent sur les comportements.

Il semble que Maurice s'impose rapidement, grâce à une instruction jugée suffisante comme un instituteur *compétent, sérieux, actif et méthodique*. Il *habitué les enfants à parler et cultive l'intelligence de ses élèves et pas uniquement leur mémoire ; les enfants sont exercés à réfléchir. La discipline, quoique ferme, est douce néanmoins... Les enfants se plaisent à l'école*. Plus tard (1921), alors que Maurice est proche de la retraite, ils ont même *une tendance à la familiarité... parlez avec autorité !*

Pendant les années 1891 à 1900, les inspecteurs sont plus sévères dans leurs rapports sur Étienne. Si elle est une institutrice aussi *dévouée, zélée* que *simple et bonne, estimée par les parents*, on lui reproche un *manque de pédagogie*, trop attachée qu'elle est à *suivre les livres*. Étienne *n'encourage pas les interventions orales* de ses élèves...

Les instituteurs dans la vie du hameau de Brignogan.

1. Le tir scolaire et les fêtes locales

Par arrêté du 27 juillet 1893, le ministre R. Poincaré, décide d'ajouter des exercices militaires au programme ; ceci concernera les élèves des cours moyen et supérieur des écoles primaires publiques âgés de plus de 10 ans.

En 1895, une Instruction officielle relative aux exercices du **tir à la carabine Flobert** dans les écoles communales constitue un véritable traité du tir scolaire. Elle sert de guide aux instituteurs pour l'installation des stands, le choix des armes, leur mécanisme et les règles à observer dans la pratique du tir.



<http://www.le-temps-des-instituteurs.fr/ens-bataillons-scolaires.html>

Le tir est placé sous la direction exclusive de l'instituteur, qui doit donner lui-même cet enseignement, dans les locaux scolaires. Les stands de tir sont très souvent aménagés dans les préaux des écoles ou dans un coin de la cour ; l'installation est très simple : un porte cible installé à 12 mètres et, au pas de tir, une tablette.

L'enseignement comprend une partie théorique concernant les armes, la visée, la sécurité et les munitions ; une partie préparatoire avec l'arme concerne les positions de tir, la mise en action et la préparation physique du tireur et le tir pratique au stand.

L'histoire du tir scolaire à Brignogan débute en 1898, à la suite d'une réunion du **syndicat général des tireurs français**. Le comité local des tireurs français est créé. Maurice Rannou est secrétaire-trésorier et assurera, en tant qu'instructeur, le fonctionnement du tir scolaire (*il le fera de 1898 à 1914*). Plusieurs concours de tir sont dès lors organisés dans le cadre des fêtes locales d'août ou à l'initiative de l'école.

La Dépêche de Brest - 09/07/1898
La constitution du Comité local de Tir Français

A BRIGNOGAN

Dimanche dernier, un groupe important d'adhérents au Syndicat général des tireurs français s'est réuni à Brignogan, à l'hôtel Gourvennec, sur la convocation du sympathique et dévoué délégué général, M. Tonnens, de Brest.

M. Tonnens a exposé le but éminemment patriotique du syndicat et le fonctionnement des comités locaux.

Séance tenante, un comité a été constitué, et le bureau composé comme suit :

Présidents d'honneurs : MM. Falhun, maire de Plouneour-Trez et le comte Trobriand ;

Vice-présidents d'honneur : MM. Uguen et Jacq, adjoints au maire ;

Président effectif : M. Vardon, propriétaire, conseiller municipal de Brest ;

Vice-président : M. de Mézanstourne, syndic des gens de mer ;

Secrétaire-trésorier : M. Rannou, instituteur ;

Assesseurs : M. Roudaut, conseiller municipal ; Hamon, garde maritime ; Le Mélédo, sous-brigadier des douanes ; Le Roux Prémel, Gourvennec, Le Calvez, Falhun (Jean) ;

Directeurs du tir : MM. Hamon, Le Mélédo, Prémel et Calvez.

M. Tonnens a remercié les nouveaux adhérents à l'œuvre du syndicat, qui reçoit de nos populations bretonnes au patriotisme ardent le plus chaleureux accueil.

La Dépêche de Brest - 30/07/1898
Concours départemental de tir scolaire

Le concours de tir au Flobert

LES RÉSULTATS

Voici le résultat du grand concours départemental de tir au Flobert, organisé par le comité du Finistère, le 24 juillet, au fort de Kérouriou :

CHAMPIONNAT DES ÉCOLES PRIMAIRES

2^e épreuve (*Maximum, 150 points*)

- 1^{er} Ecole des Quatre-Moulins, à Saint-Pierre Quilbignon, 147 points.
- 2 Ecole de Kerinou-Lambézellec, 137 points.
- 3 Ecole du Pillier-Rouge-Lambézellec, 136 points.
- 4 Ecole de Plouvorn, 135 points.
- 5 Ecole de Plougastel-Daoulas, 133 points.
- 6 Ecole de Saint-Marc, 133 points.
- 7 Ecole de Lesneven, 128 points.
- 8 Ecole de Lannilis, 128 points.
- 9 Ecole de Lanhouarneau, 126 points.
- 10 Ecole de Châteaulin, 126 points.
- 11 Ecole de Lambézellec, 125 points.
- 12 Ecole de **Brignogan**, 125 points.
- 13 Ecole de L'Hopital-Camfrout, 125 points.
- 14 Ecole professionnelle de Kérouriou, 1^{re} année, 121 p.
- 15 Ecole de la place Guérin, Brest, 120 points.
- 16 Ecole de l'Isle Kerleau, Brest, 118 points.
- 17 Ecole de Crozon, 118 points.
- 18 Ecole de Plouneour-Trez, 115 points.
- 19 Ecole Guéguen, Recouvrance, 112 points.
- 20 Ecole du Barget, Lambézellec, 111 points.
- 21 Ecole communale de Kérouriou, Brest, 111 points.
- 22 Ecole communale de Pleyber-Christ, 103 points.
- 23 Ecole du Bourg-Blanc, 86 points.

N'ont pu être classés, les écoles ayant présenté des délégations incomplètes.

Le **dimanche 22 juillet 1900**, le comité adhère à **la société des « Tireurs Bretons »**, qui vient d'être créée à Brest³⁰. Il est décidé que tous les dimanches matin, un tir à la carabine Flobert sera mis à la disposition des amateurs de tir en villégiature à Brignogan. La veille, samedi 21 juillet, un concours a été organisé à l'école de Brignogan sous l'auspice de messieurs Vardon, président du comité local, et Tonnens, délégué général des « Tireurs Bretons »... Joseph Rannou, 10 ans, fils de l'instituteur figure dans la deuxième série.

Ce même dimanche 22 juillet 1900, **le comité local des régates** est constitué sous l'égide du Colonel Nény... Maurice Rannou en est le secrétaire. Les régates estivales existent à Brignogan depuis de nombreuses années, d'abord organisées de façon informelle, au risque d'être interdites (comme le 30 août 1891- Régates à l'eau), puis organisées avec, semble-t-il, l'appui de la municipalité.

30 « Les Tireurs Bretons », société de tir scolaire et post-scolaire est fondée à Brest en 1900 sous la devise « Pour l'École, par l'École, pour la Patrie », opère dans les cinq départements de la région bretonne à travers un réseau d'environ 60 comités locaux. En 1904, cette société compte environ 4 000 membres.

Brignogan

Tir. — Dimanche, à 9 h. 1/2 du matin, une réunion du comité du tir scolaire a eu lieu, sous la présidence de M. Vardon.

Le président, après avoir remercié les sociétaires d'avoir répondu à son appel en faveur des écoles, leur a exprimé le désir de voir le comité du tir scolaire de Brignogan adhérer à la nouvelle société des *Tireurs bretons*, dont le siège est à Brest. Les sociétaires ayant accueilli cette demande avec empressement, le comité s'est reformé sous cette nouvelle appellation. Plus de vingt membres étaient présents. Ont été acclamés comme présidents d'honneur : MM. le comte de Trobriand, maire de Plouneour-Trez, et le colonel Nény, officier de la Légion d'honneur.

Ces messieurs ont accepté par dévouement à la patrie et à l'école.

M. Vardon, conseiller municipal de Brest, a été réélu, à l'unanimité, comme président effectif ; M. Hamon, garde maritime, comme vice-président, et comme trésorier-secrétaire le dévoué directeur de l'école de **Brignogan**, M. Rannou, qui est véritablement l'instructeur de ces enfants.

Les membres sociétaires et donateurs du comité sont : MM. le comte de Trobriand, maire de Plouneour-Trez ; le colonel Nény ; Tonrens, délégué général des *Tireurs bretons* ; Le Moine, propriétaire à **Brignogan** ; Nicol, délégué cantonal ; Balay, négociant ; Gaty, propriétaire ; Le Maur, entrepreneur ; Jorda, négociant ; Le Forastier du Quillien, propriétaire ; Trésanton, négociant ; Leroy, le syndic ; le brigadier des douanes ; enfin, d'autres personnes, qui viendront forcément en aide au comité.

Le comité a décidé que tous les dimanches matin, et, au besoin, les autres jours, qu'un tir à la carabine Flobert sera mis à la disposition des amateurs de tir en villégiature à **Brignogan**.

La veille au soir, 21 juillet, sous les auspices de MM. Tonrens et Vardon, et de quelques membres, un concours de tir a eu lieu à l'école de **Brignogan**. Quatorze élèves ont pris part à ce concours, ces élèves n'ayant pu se rendre au concours de Brest.

Divers prix pécuniaires leur ont été donnés par les soins de MM. Tonrens et Vardon.

1^{re} série : 1^{er} prix, Pierre Falhun, 26 points ; 2^e p., François Quiniou, 24 p. ; 3^e, François Le Guen, 23 p. ; 4^e Joseph Quiniou, 19 p.

2^e série : 1^{er} prix, Joseph Corfa, 20 points ; 2^e, Joseph Rannou, 17 p.

(Cartons de six zones, cinq balles ; ce qui prouve que ces enfants sont bien dressés par leur instituteur).

Il s'est formé hier également, 22 juillet, à quatre heures du soir, sous la présidence de M. le colonel Nény, le comité des régates, qui auront lieu le dimanche 12 août prochain, sous la présidence d'honneur de M. le colonel Nény et la présidence effective de M. le comte de Trobriand, maire ; vice-présidents, MM. Nicol, délégué cantonal ; Jacq et Prigent, adjoints au maire ; commissaire général, M. E. Tonrens ; trésorier, M. Vardon ; secrétaire, M. Rannou.

Le programme des fêtes sera publié ultérieurement.

La Région

FINISTÈRE

Brignogan — Régates à l'eau. — On nous écrit le 31 août :

A cette époque de l'année, **Brignogan** est habité par un assez grand nombre d'étrangers. Quelques-uns de ces messieurs s'étaient entendus pour organiser des courses de bateaux de pêche, courses qui devaient avoir lieu hier 30 août.

L'idée n'était pas du tout mauvaise. Des régates ne pouvaient que faire du bien au pays, en même temps qu'amuser la population. Mais les organisateurs de la fête ont eu le tort de se constituer en une sorte de comité secret.

Ce petit comité, composé de quatre ou cinq personnes, se proposait de tout diriger, en ayant recours cependant aux lumières et à l'expérience de deux autres personnes du pays. Il voulait tout faire sans commissaires nommés par les souscripteurs, comme cela se pratique partout ailleurs, sans même demander l'autorisation du maire. De sorte que..... les régates n'ont pas eu lieu.

Malgré cela, il y a eu beaucoup de monde à **Brignogan** dans la journée de dimanche. De toutes les communes voisines on était accouru pour voir les régates, qu'on ne savait pas être « tombées à l'eau. »

Comme le temps était superbe, les visiteurs n'ont pas eu trop à se plaindre ; ils ont pu passer très agréablement leur journée au bord de la mer et assister aux évolutions du bateau de sauvetage de la localité, qui a fait une sortie dimanche.

Jusqu'à une heure assez tardive, on voyait des curieux à **Brignogan**. On s'attendait à voir lancer un beau feu d'artifice qu'on savait commandé par l'un des organisateurs de la fête manquée et qu'on disait arrivé le matin même.

Déception sur toute la ligne : pas de régates ! pas de feu d'artifice ! Faisons des vœux pour qu'il n'en soit pas de même l'an prochain.

À partir de 1898, le comité local de tir scolaire organise un concours de tir au Flobert associé aux fêtes estivales d'août ; l'instituteur installe le stand dans la cour de l'école. Plusieurs épreuves sont proposées : tir des amateurs, tir de la jeunesse et tir scolaire. Les Rannou de Brignogan y accueillent volontiers leurs neveux Potin de Ploudalmézeau ou Rannou qui apparaissent alors dans les palmarès. En parallèle se déroulent courses de chevaux et de vélos, régates voiles et avirons sur la baie et diverses activités. Cette manifestation attire un public nombreux, souvent venu par le train de Lesneven, Ploudaniel, Landerneau... (jusqu'à la gare de Plouneour-Trez, puis, après août 1901, jusqu'à Brignogan). La fête se termine généralement par une retraite aux flambeaux accompagnée des musiques de Lesneven, de Morlaix ou d'ailleurs. Les villas qui bordent la baie sont illuminées de lampions accrochés aux fenêtres et les feux de Bengale jettent leurs lumières sur la baie... Chaque année, la Dépêche de Brest rend compte de la manifestation dans un article des plus enthousiastes !

Les fêtes estivales à Brignogan dans la presse locale

La Dépêche de Brest - 24/08/1898
Fêtes estivales réussies et tir au Flobert

Les fêtes de Brignogan
Dimanche, par un temps splendide et trop souvent exceptionnel sur nos côtes, une affluence considérable de touristes s'est concentrée sur Brignogan.
Il est juste de reconnaître que le comité des fêtes de cette année avait tenu à honneur de se montrer à la hauteur de sa tâche...

La Dépêche de Brest - 13/08/1900
Forte affluence - comité des fêtes
Tir au Flobert

Les fêtes de Brignogan
La station balnéaire de Brignogan était hier en fête.
Depuis longtemps, elle n'avait vu pareille affluence; de toutes les communes environnantes, jusqu'à Landerneau et même Brest, les spectateurs étaient accourus.
Aussi la circulation était-elle rendue des plus difficiles.

La Dépêche de Brest - 22/08/1901
Brignogan
Tir. - Voici les résultats du concours de tir organisé à l'occasion des fêtes:

La Dépêche de Brest - 26/08/1903
Brignogan
Les régates. - Malgré la pluie du matin, la fête a été favorisée, l'après-midi, par un beau temps.

Les régates. - Malgré la pluie du matin, la fête a été favorisée, l'après-midi, par un beau temps.
Des trois heures, les jeux divers commencent sur la plage, où sont installées de nombreuses baraques de marchands.
Résultats des régates:
Courses à l'aviron. - 1ère série: 1er prix, Cécile, à M. Pout, de Plouñour-Trez...

La Dépêche de Brest - 29/08/1907
Fêtes. - Les fêtes annuelles de Brignogan ont eu lieu dimanche dernier au milieu d'une foule énorme de population.

Fêtes. - Les fêtes annuelles de Brignogan ont eu lieu dimanche dernier au milieu d'une foule énorme de population.
Grâce à la bonne organisation et au dévouement du comité, que présidait MM. Noël, maire, et Nicol, négociant, en l'absence de M. Rousseau, empêché, tout s'est passé dans le plus grand ordre et les diverses attractions ont pleinement réussi.
Par un heureux hasard, la musique de la «Mortaliennaise», en promenade à Brignogan, a prêté son concours précieux et définitif à la «Landerneuaise», de service pour la fête et tour à tour ces deux musiques ont donné des concerts qui ont été fort applaudis.

D'autres animations s'organisent également à Brignogan pendant la saison estivale. Ainsi, ce dimanche après-midi d'août 1907, un concert est organisé par « les baigneurs » de Brignogan dans les salons de l'hôtel de M. de Penanros. Y sont présentés par des artistes locaux une partie concertante, des chants, des récitations de monologue.

La Dépêche de Brest - 24/08/1907
 Animations culturelles au bourg de Brignogan

BRIGNOGAN

Un concert. — On nous écrit :
 « Un concert organisé, dimanche dernier, par les baigneurs de Brignogan, avait attiré dans les salons de M. de Penanros une grande affluente de personnes, il a été très réussi.
 La partie concertante a permis d'applaudir les beaux morceaux de violon exécutés par miss Ewens, accompagnée au piano par Mme Paris.
 « Les chanteurs, M. le docteur Mailhu et le jeune Jean Sarrat, ont eu également à revenir plusieurs fois sur la scène.
 « Les monologues, récités par Miles Sarrat, Charlot, Jaffrés ; MM. Rannou, d'Angers ; Larher, et notamment M. Armand Duperré, ont été fort applaudis.
 « M. A. Duperré, artiste du Gymnase, de passage à Brignogan, avait bien voulu prêter son concours à la fête.
 « Citons aussi les beaux morceaux de piano qui ont été si bien joués par Miles Jaffrés et Paris, et l'orchestre, dirigé avec une grande maestria par M. le docteur Sarrat, promoteur de cette jolie soirée, que nous remercions bien sincèrement.
 « Un bal a terminé cette fête, dont nous conserverons le plus agréable souvenir. »

Régates. — Nous rappelons que les régates de Brignogan auront lieu demain dimanche, 25 août. Si le temps se maintient, nul doute que nos belles plages reçoivent, à cette occasion, la visite d'un public d'autant plus nombreux que les attractions de toute nature lui offrent un moyen de passer une après-midi des plus agréables.

2. Les fêtes des écoles et la remise des prix

À la fin de l'année scolaire, au mois de juillet, une manifestation est organisée pour honorer les élèves ayant obtenu le certificat d'études primaires, récompenser l'assiduité et les bons résultats des enfants de l'école sous la direction du délégué cantonal à l'instruction primaire (Monsieur Vardon officier d'académie, conseiller municipal à Brest) disposant d'une villégiature à Brignogan et de quelques personnalités locales dont le responsable local du Tir scolaire (monsieur Tonnens).

Cette fête est l'occasion de présenter diverses prestations culturelles. Telle année, les enfants présentent des récitations ou des chants, accompagnés par quelques camarades musiciens (1899 : le jeune Joseph Rannou, 9 ans ½, est au piano). Une autre fois, une causerie est organisée sur l'œuvre scolaire de la République. Cela peut être également l'écoute de musique exécutée au phonographe. Les prix offerts par ces personnalités consistent en livrets de caisse d'épargne (5 francs en 1900 et 1908) et livres en éditions spéciales. Suit une distribution générale de friandises...

La dépêche de Brest - 09/08/1899

Brignogan

Distribution des prix. — La distribution des prix aux écoles de Brignogan a eu lieu le 5 courant, sous la présidence de M. Vardon, délégué cantonal, assisté de MM. Tonnens, délégué général de S. G. D. T. F. ; Le Forestier de Quillien, Gaty, le docteur Pinard, etc., et un grand nombre de dames.
 M. Vardon a prononcé un remarquable discours, très applaudi, et que nous regrettons vivement de ne pouvoir publier, à cause de l'abondance des matières.

La dépêche de Brest - 11/08/1899

Brignogan

Distribution des prix. — La distribution des prix aux écoles de Brignogan a été particulièrement intéressante, grâce au concours des jeunes violonistes Paganini et Drou (10 ans et 10 ans 1/2), le premier, fils du sympathique instituteur de Gouven, et le second, de M. le directeur de l'école de Dinault. Avec leur petit camarade Rannou (9 ans 1/2), qui tenait le piano, ils ont accompagné avec un ensemble parfait les divers chants exécutés par les élèves, filles et garçons. L'hymne russe, joué par le jeune Paganini, a été très applaudi.
 M. Tonnens, délégué général des Tireurs français, a rappelé le succès de l'école de Brignogan au concours de Morlaix. On sait que l'élève Le Guen a obtenu le premier prix et que le quatrième prix d'ensemble, attribué par erreur à une autre école, a été gagné par les enfants de Brignogan.
 Après quelques paroles de remerciements de M. Rannou, instituteur, la cérémonie a pris fin, laissant dans l'esprit des enfants la plus agréable impression.

La dépêche de Brest - 18/10/1898

Brignogan

Bonnes actions. — Avant de quitter sa villégiature, M. Vardon, conseiller municipal de Brest, a fait distribuer des chaussures et des chales aux enfants indigents des écoles de Brignogan. Cette distribution, qui a causé la plus agréable surprise, s'est faite avec le reliquat des prix que des baigneurs et autres personnes généreuses font acheter tous les ans aux élèves de nos écoles.
 Tous les cours généreux qui fréquentent nos belles grèves sont assurés qu'ils laisseront parmi nous les meilleurs et les plus profonds souvenirs. Puissent la prochaine saison nous les ramener tous et leur être aussi propice que sa devancière !

La dépêche de Brest - 31/07/1900

Brignogan

Libéralités en faveur des écoles. — A l'occasion de la distribution des prix, il a été remis, pour les élèves du groupe scolaire de Brignogan :
 1° Quatre livrets de caisse d'épargne de cinq francs ; le premier, donné par M. le comte de Trobriand, maire de Plouneour-Trez ; les trois autres, par M. Vardon, conseiller municipal à Brest et délégué cantonal ;
 2° 56 livres de prix offerts par MM. Tonnens, le zélé propagateur du tir scolaire ; Nicol, délégué cantonal, officier d'académie ; Gaty, officier d'académie.
 Tous nos remerciements à ces généreux donateurs.

La dépêche de Brest - 17/07/1908

A Brignogan

Les enfants du groupe scolaire de Brignogan ont célébré la fête annuelle des écoles, sous la présidence du sympathique délégué cantonal, M. Vardon, officier d'académie, qu'accompagnait Mme Vardon, également dévouée à l'éducation populaire.
 Au programme figuraient des morceaux de chant entremêlés de récitations, une causerie sur l'œuvre scolaire de la République, des morceaux divers exécutés par un phonographe, etc.
 Après une ample distribution de friandises, due à la générosité de la municipalité et de la famille Vardon, M. le président a annoncé qu'il offre, comme par le passé, deux livrets de caisse d'épargne de cinq francs pour récompenser des élèves ayant obtenu, cette année, le certificat d'études primaires.
 M. Tonnens, délégué cantonal, s'était fait exposer ; il offre également deux livrets tous les ans, dans le même but.

La dépêche de Brest - 03/08/1909

BRIGNOGAN

Fête des écoles. — Les écoles de Brignogan ont célébré, dimanche, leur fête annuelle, sous la présidence de M. Vardon, officier d'académie et délégué cantonal. La cérémonie a commencé par une charmante allocution de M. le président, qui a félicité chaleureusement les maîtres et les élèves de leurs succès au certificat d'études primaires. Il a vivement engagé ceux-ci à profiter des leçons de leurs maîtres et de leurs maitresses pour devenir des hommes et des femmes utiles à leurs familles et à la patrie. Ensuite, les enfants ont chanté et récité des morceaux choisis. Après une lecture attrayante, on a fait une ample distribution de friandises offertes par la municipalité de Plouneour-Trez. Profitant de la circonstance, M. le président a remis leurs diplômes aux élèves reçus au certificat d'études, ainsi que des livres de prix offerts par MM. Vardon, Tonnens et Poulliot, délégués cantonaux. Ces amis de l'école laïque ont également offert un volume à chacun des élèves des écoles du bourg reçus au certificat d'études. Des courses à pied, qui ont vivement intéressé, ont clos la cérémonie.

Plan de l'école de hameau de Brignogan – Architecte Le Dault (Novembre 1882)

La maison d'habitation des maîtres est située au centre du bâtiment, entourée par les deux classes (garçons et filles) et communiquant avec elles. La modification apportée, dès le début, au rez-de-chaussée (*en bleu*) remplace les salles à manger des instituteurs prévues initialement par des vestiaires et des préaux couverts (*garçons et filles séparés*), desservant les salles de classe et donnant sur la cour. Les entrées des logements des instituteurs sont prévues au nord de l'habitation ; Cuisines en rez-de-chaussée ; à l'étage, quatre chambres et deux cabinets.

